

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **TORNADO COMBI***

de la société ADAMA FRANCE SAS
enregistrée sous le n° 2021-3758

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom TORERO FLO.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	TORNADO COMBI GOLTIX DUO TORERO FLO
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ADAMA FRANCE SAS 33 rue de Verdun, 92156 SURESNES France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	350 g/L - métamitrone 150 g/L - éthofumesate
Numéro d'intrant	2000046
Numéro d'AMM	2000046
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

D7F05C1BB83743A...